



## Communiqué de Presse N°29 – 23 septembre 2014

### VACARMES-REIMS : une vigilance constructive et tenace

Nous vous communiquons ci-dessous le texte intégral de la lettre que nous adressons aux élu(e)s membres du Syndicat Mixte du Nord-Rémois concernant les engagements pris lors des élections municipales de mars 2014 et dont il est question dans le courrier. Vous en trouverez la teneur exacte dans le dossier que nous avons réalisé en mars 2014 et présenté lors de notre conférence de presse du 17 mars 2014 à Reims. (dossier consultable et téléchargeable sur le site de Vacarmes avec le lien : [http://www.vacarmes-reims.fr/wa\\_files/140317Re\\_CC\\_81ponses-Vacarmes-partispol.pdf](http://www.vacarmes-reims.fr/wa_files/140317Re_CC_81ponses-Vacarmes-partispol.pdf)).

Madame le Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Syndical,

La presse locale et régionale s'est récemment faite l'écho d'un avancement significatif et politiquement consensuel du projet dit « agricole », pour la reconversion du site de l'ex-BA.112. En mars 2013, auditionnés par les élus de votre Syndicat, nous avons fait état de notre intérêt et de notre soutien à ce projet tel qu'il pouvait alors être connu (Ferme pédagogique, Cité des Sciences et des Techniques Agricoles et Viticoles, ...). Nous nous réjouissons donc de cette avancée en espérant que les récentes déclarations seront confirmées, cette fois-ci, par des faits tangibles.

Mobilisés et vigilants depuis 2009 sur ce dossier, nous avons recueilli en mars 2014, avant les élections municipales, des engagements pris publiquement par de nombreux élus et candidats que nous avons rencontrés personnellement. Ces engagements portent notamment sur trois propositions portées par notre Association depuis plusieurs années et que nous rappelons ci-dessous :

- 1 – Insérer dans les statuts de toute structure intercommunale (Syndicat mixte, Communauté de Communes, ...) la motion suivante : *Pour qu'une décision concernant un projet ou une opération soit applicable, il faut que toute commune dont le territoire est directement concerné par cette décision ait délibéré en faveur de cette décision ; faute de quoi la décision envisagée est abandonnée.*
- 2 – Publier un « contrat d'engagement durable partagé » validé par les instances dirigeantes du Syndicat indiquant clairement la vision partagée du devenir du site avec les conditions de vérification de la nature non-polluante et non-toxique des activités pouvant y être implantées.
- 3 – Procéder à un rééquilibrage des sièges des décideurs au sein du Comité Syndical de ce SMNR assurant une réelle possibilité pour les communes territorialement concernées de peser sur les décisions.

Six mois se sont écoulés et nous n'observons pas d'avancée ou de concrétisation des engagements pris. C'est donc pour réactiver matériellement le respect de ces engagements que nous revenons vers vous.

Par ailleurs, des questions importantes demeurent en suspens à ce jour. Qu'en est-il, en effet, du projet d'implantation d'un nouveau radar militaire sur le site ? Que deviennent les bâtiments encore fonctionnels de la zone vie ?

Nous sommes naturellement disponibles pour de prochains échanges et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Syndical, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour Vacarmes, le Président du C.A  
Joël FLOQUET